

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____ Professions parent : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Quartier : _____

Tel.dom : _____ Tél.travail : _____ Tél.portable : _____

Email :

Acceptez vous que l'association utilise votre adresse e-mail pour vous communiquer diverses informations et publications ? oui non

Vous vous inscrivez au stage CORPS & QI GONG animé par Carole Bertault

le samedi 4 mars • 10h>12h & 13h>17h à la maison des associations de Port Boyer – tarif : 85 €

Vous vous inscrivez au stage VOIX & QI GONG animé par Séverine Terrier

le samedi 1^{er} mars • 10h>12h & 13h>17h à la maison des associations de Port Boyer – tarif : 85 €

Vous vous inscrivez aux deux stages CORPS & QI GONG et VOIX & QI GONG – tarif : 170 €

Préinscription

Nouvel adhérent : oui non

J'accepte

Je n'accepte pas

que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres, par des moyens de reproduction photomécaniques (film, cassettes vidéo etc...) sans avoir le droit à une compensation

Paiement de cotisation

Forfait € + Cotisation 15 € = Total € Chq. Bancaire Chq. Vacances Espèce

Paiement : 1 fois 3 fois 6 fois

En cas de participation financière de votre CE, merci de joindre et de remplir tout document justifiant de cette aide.

Pièces à joindre : 2 enveloppes timbrées

Votre règlement comprenant tous les chèques débités la 1^{re} semaine de chaque mois

- Chaque adhérent devra s'acquitter de sa cotisation annuelle et du paiement de ses ateliers. En cas d'arrêt du participant en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué. Un avoir pourra éventuellement être accordé pour les cas de force majeure (longue maladie, accident, décès) sur présentation d'un justificatif ou si l'adhérent trouve un remplaçant.
- La responsabilité de l'association ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel, causé ou subi par toute personne, y compris les participants, tant au cours des ateliers qu'au cours des déplacements occasionnés par les ateliers. Prévoir une assurance personnelle de responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès du siège social de Human Music.

À _____ le _____ signature :